



N° 112 – 21 Octobre 2012

Email : ms.esmeralda@proximus.be

**La Présidence de la République  
Confie au Ministère des transports  
L'instruction d'un dossier de saisine de la Commission Européenne**

**Le 17 Octobre, une belle surprise m'attendait en ouvrant mes mails : la direction des transports du Ministère me donne l'information suivante :**

*Monsieur Delhay,*

*> Le bureau du transport fluvial est chargé de constituer un dossier et d'analyser la réponse qui peut être apportée à votre demande de saisine de la commission européenne, pour distorsion de la concurrence dans le domaine fluvial (courrier adressé à Monsieur Hollande dont vous avez fait copie au cabinet de Monsieur Cuvillier)*

*> Dans ce cadre, j'aimerais pouvoir m'entretenir avec vous notamment au sujet des prêts trop favorables que vous indiquez être consentis par les banques belges et néerlandaises. Je trouve peu d'information sur le sujet et j'aurais aimé pouvoir connaître les sources que vous avez utilisées, de manière à monter un dossier le plus complet et solide possible. Je suis à votre disposition à votre convenance pour un entretien téléphonique.*

**La Glissoire et les syndicats Notre droit (Belgique) et ASV (pays bas) se sont mis au travail pour récupérer les éléments.**

**Il nous a été confirmé que la Présidence de la République avait considéré particulièrement logique la demande que soit mis fin aux différés de remboursement du principal des emprunts contractés pour l'acquisition des bateaux neufs et de grand tonnage.**

**IL EST CLAIR QUE CHACUN A LA LIBERTE DE PRENDRE LES EMPRUNTS QU'IL VEUT  
A CONDITION QU'IL AIT L'OBLIGATION DE LES PAYER**

Sinon, c'est trop facile d'avoir les plus gros bateaux, les plus performants, d'être dispensé de payer ses dettes et de casser les prix au point de faire mourir toutes les petites entreprises, avec des bateaux plus anciens et plus modestes. Ceux là se voient en plus refuser des crédits aux Pays Bas et en Belgique pour assurer les réparations : A quand la même démarche en France ? rappelons que le 8 Novembre les banques européennes vont accorder leurs violons : ne les laissons pas nous détruire.

Des milieux autorisés s'étonnent déjà que les bateliers veuillent exiger des banques et des états européens que les dettes soient honorées par tous.

**S'ils prennent déjà la peine de s'inquiéter, c'est bon signe.**

Maintenant, les choses sont simples :

Les syndicats Belge, Néerlandais et Français appellent les bateliers européens à venir  
**TRES TRANQUILLEMENT**

dire que l'on ne peut pas continuer à voir le secteur bancaire déstructurer les artisans batelier

**Cette évolution est malsaine et dans un tel schéma, la batellerie Française va se faire laminer.**

**Il faut revenir à la logique économique simple qui veut que chaque entreprise assume les emprunts qu'elle a contracté : ne pas le faire reviendrait à dire que l'on met l'irresponsabilité comme règle dirigeante du système économique.**

**Les Syndicats ont pris leur responsabilité :  
c'est la détermination des bateliers qui fera la différence  
Rendez vous à Bruxelles le 8 Novembre 2012  
Palais Borschette, rue Froidsart, 1040 BRUXELLES**

INSCRIVEZ VOUS SUR CE LIEN

<http://www.facebook.com/?ref=home#!/events/435151939853262/>

en cliquant en haut à droite de la page sur « je m'inscris »